



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 14 AVRIL 2022

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christophe LETHUILLIER, Gérard GENET, Jocelyne LERONDEAU, Martine CABARET, Marcel BOURGEOIS, Brigitte BLONDEAUX, Valérie PETIT (arrivée à 21 h 00) et Michèle ROL (arrivée à 21 h 45).

Etaient absents excusés : Monsieur Benoist ISAMBERT (pouvoir à Monsieur Gérard GENET), Monsieur Jérôme LEBON (pouvoir à Madame Jocelyne LERONDEAU) et Monsieur Aymeric de ROUGÉ (pouvoir à Monsieur Gérard GENET).

Après lecture, le procès-verbal du Conseil Municipal du 02 mars 2022 est approuvé.

Monsieur le Maire nomme Monsieur Gérard GENET, secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du dernier conseil.
- Approbation du compte de gestion 2021 (budget commune).
- Approbation du compte administratif 2021 (budget commune).
- Affectation du résultat 2021 (budget commune).
- Fixation du taux des contributions directes pour 2022.
- Subvention pour la Fondation du patrimoine.
- Approbation du budget primitif 2022 (commune).
- Sortie du SIVOS AUNEAU de la commune nouvelle de GOMMERVILLE.
- Questions diverses.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 (BUDGET COMMUNE)

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion du budget de la Commune établi par Monsieur le Trésorier de Maintenon pour l'année 2021.

Le Compte de Gestion est en totale concordance avec le Compte Administratif 2021 établi par le Maire.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention (Madame Valérie PETIT arrivée à 21 h 00 et Madame Michèle ROL arrivée à 21 h 45 n'ont pas pris part au vote de cette délibération) :

VOTE le Compte de Gestion 2021 du budget de la Commune.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 (BUDGET COMMUNE)

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif du budget de la Commune établi pour l'année 2021.

Le Compte Administratif est en totale concordance avec le Compte de Gestion 2021 établi par Monsieur le Trésorier de Maintenenon.

Le Compte Administratif montre les résultats suivants :

1°) Exercice 2021

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	54 635,14	92 491,56	-37 856,42
Fonctionnement	180 258,93	173 550,48	6 708,45
Total	234 894,07	266 042,04	-31 147,97

2°) Résultat de clôture 2021

	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Intégration résultats Eau	Résultat de clôture 2021
Investissement	-2 491,59		-37 856,42	26 863,65	-13 484,36
Fonctionnement	231 008,22	0,00	6 708,45	57 304,77	295 021,44
Total	228 516,63	0,00	-31 147,97	84 168,42	281 537,08

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention (Madame Valérie PETIT arrivée à 21 h 00 et Madame Michèle ROL arrivée à 21 h 45 n'ont pas pris part au vote de cette délibération) :

APPROUVE le Compte Administratif 2021 du budget de la Commune dont les résultats sont présentés ci-dessus.

Monsieur le Maire n'a pas pris part à cette délibération.

AFFECTATION DU RESULTAT 2021 (BUDGET COMMUNE)

Vu le résultat de clôture 2021 de la Commune

Investissement : - 13 484,36 €

Fonctionnement : + 295 021,44 €

Considérant les restes à réaliser :

13 164,00 € de recettes d'investissement

0,00 € de dépenses d'investissement

Et la détermination du besoin de financement :

Résultat de clôture, section d'investissement -13 484,36

Reste à réaliser, dépenses (-) 0,00

Reste à réaliser, recettes (+) 13 164,00

Besoin de financement	320,36
Excédent de fonctionnement disponible	294 701,08

Il est proposé de procéder à l'affectation du résultat 2021 du budget de la Commune comme suit :

(Rec. Fonct.) article 002 : résultat de fonctionnement reporté	294 701,08
(Rec. Inv.) article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	320,36
(Dép. Inv.) article 001 : résultat d'investissement reporté	13 484,36

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention (Madame Valérie PETIT arrivée à 21 h 00 et Madame Michèle ROL arrivée à 21 h 45 n'ont pas pris part au vote de cette délibération) :

DECIDE d'affecter le résultat 2021 du budget de la Commune tel que proposé.

FIXATION DU TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 2022

(Arrivée de Madame Valérie PETIT à 21 h 00 et arrivée de Madame Michèle ROL à 21 h 45).

Monsieur le Maire indique que lors de la Commission des Finances, les membres présents ont émis le souhait de ne pas augmenter les taux par rapport à 2021.

Pour 2022 les taux seront les suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 36,17 %
- Taxe foncière (non bâti) : 28,11 %

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

FIXE les taux des Contributions Directes pour 2022 tels que proposés (Cf. état 1259 ci-annexé).

SUBVENTION POUR LA FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu le 14 mars dernier, de la Fondation du Patrimoine, un courrier pour solliciter une éventuelle adhésion de la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal décide avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention (Madame Valérie PETIT arrivée à 21 h 00 et Madame Michèle ROL arrivée à 21 h 45 n'ont pas pris part au vote de cette délibération) :

- **De VOTER** une subvention d'un montant de CENT EUROS (100,00 €) au profit de la Fondation du Patrimoine.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 (COMMUNE)

(Arrivée de Madame Valérie PETIT à 21 h 00 et arrivée de Madame Michèle ROL à 21 h 45).

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2022 de la Commune incluant l'affectation du résultat 2021, le compte de gestion et le compte administratif 2021 ayant été votés.

Etendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

ADOpte le Budget Primitif 2022 de la Commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 466 344,08 € en section de fonctionnement et à la somme de 104 784,36 € en section d'investissement.

SORTIE DU SIVOS AUNEAU DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOMMERVILLE

(Arrivée de Madame Valérie PETIT à 21 h 00 et arrivée de Madame Michèle ROL à 21 h 45).

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal d'un extrait du procès-verbal en date du 03 mars 2022, reçu du Comité Syndical SIVOS AUNEAU.

Aux termes de ce procès-verbal, la sortie de la commune nouvelle de GOMMERVILLE du Syndicat Intercommunal à vocation scolaire (SIVOS AUNEAU) a été validée, sans contrepartie, à compter du 07 juillet 2022.

Conformément à l'article L 5211-19 du Code Général des Collectivité Territoriales, il est demandé aux communes, membres du Syndicat, de se prononcer sur le retrait de la commune nouvelle de GOMMERVILLE du SIVOS AUNEAU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **VALIDE** la sortie de la commune nouvelle de GOMMERVILLE du SIVOS AUNEAU, sans contrepartie.

QUESTIONS DIVERSES

- Travaux de l'église : La consultation d'une architecte du patrimoine est fixée au vendredi 22 avril prochain, pour l'établissement d'un diagnostic des travaux à effectuer sur l'église.

- Convention relative aux frais de scolarité avec AUNEAU : Une convention va être finalisée avec la Commune d'AUNEAU - BLEURY - SAINT-SYMPHORIEN, concernant les frais de scolarité, afin d'assurer aux enfants d'OINVILLE-SOUS-AUNEAU une place dans les écoles maternelles et primaires d'AUNEAU.

- Service de balayage : Un projet de mise à disposition d'un service de balayage des voies en agglomération est à l'étude par Chartres Métropole.

- Container à verres de Cherville : En raison de sa proximité immédiate avec le château d'eau, il est demandé par Chartres Métropole, la réalisation d'une dalle béton pour installer le container à verres à Cherville.

D'autre part, l'ancienne pompe à bras des pompiers qui est abritée dans le château d'eau doit être enlevée.

- Plaques de rues : Le recensement des plaques de rues usagées est relancé.

- Réunion publique : Monsieur Philippe VIGIER organisera une réunion publique à OINVILLE-SOUS-AUNEAU, le mardi 31 mai prochain, à 18 h 45.

- Courrier d'une administrée : Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu d'une administrée pour le non-respect des horaires des travaux bruyants ainsi que le brûlage de déchets verts.

Monsieur le Maire a adressé à l'ensemble de la population un rappel à loi sur ces points.

- Tondeuse : il a été nécessaire d'acheter une nouvelle tondeuse.

- « Château de Noël » : Il est demandé si des démarches ont été entamées pour le démontage du « château de Noël » qui était censé être une construction éphémère.

Nous allons nous rapprocher du service de l'urbanisme de Chartres Métropole pour répondre à cette sollicitation.

- Radars pédagogiques : Monsieur Marcel BOURGEOIS a été désigné pour s'occuper de la relève des informations fournies par les radars pédagogiques de OINVILLE et CHERVILLE.

- Etat de catastrophe naturelle : Rappel de la situation des sinistrés « sécheresse » : Un mail a été adressé par un Maire de la Sarthe et propose de se constituer en association. Il faut une initiative des élus départementaux.

- SMVA et SM3R : Le Syndicat Mixte de la Voise et de ses Affluents et le Syndicat Mixte des 3 Rivières vont fusionner pour devenir le Syndicat Mixte de la Drouette, de la Voise et de ses Affluents (SMDVA).

- « Nettoyage de printemps » : Le ramassage des déchets a été effectué entre Oinville, Poissac et Lonceux. Ceux qui le souhaitent sont invités à poursuivre l'action sur Cherville.

Prochain Conseil Municipal : Jeudi 09 juin 2022 à 20 h 30.

La séance est levée à 23 h 30.

LE MAIRE,
Christophe LETHUILLIER.

